



REVUE DE PRESSE

MARS 2021



ACTIONS RP

2021 - LANCEMENT TRAVAUX LA BASSÉE

HYDROPLUS (JANVIER - MARS 2021) LES TRAVAUX DE LA BASSÉE SE CONCRÉTISENT 4

2021 - Gouvernance élargie

WWW.LEJOURNALDUGRANDPARIS.FR (26 MARS 2021)

PATRICK OLLIER DEVIENT 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DE SEINE GRANDS LACS 5

2021 - VISIOCONFÉRENCE PAPI DU 16 MARS

LE MONITEUR DE SEINE-ET-MARNE (27 MARS 2021)

PRÉVENTION DES INONDATIONS : C'EST PARTI POUR LE CASIER PILOTE DE LA BASSÉE 6

WWW.H2O.NET (27 MARS 2021) MAGAZINE H2O -

SEINE GRANDS LACS RECONDUIT SON PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS 7

WWW.LEMONITEUR77.COM (26 MARS 2021)

PRÉVENTION DES INONDATIONS : C'EST PARTI POUR LE CASIER PILOTE DE LA BASSÉE 8

ACTU.FR (26 MARS 2021)

SEINE-ET-MARNE. L'EPTB SEINE GRANDS LACS FACE AUX CRITIQUES DES OPPOSANTS AU CASIER PILOTE 10

94.CITOYENS.COM (26 MARS 2021)

MARNE ET SEINE EN ÎLE-DE-FRANCE: NOUVEAU PLAN POUR PRÉVENIR LES INONDATIONS 12

LE JOURNAL DU GRAND PARIS (DU 22 AU 28 MARS 2021)

UN 2^E PROGRAMME DE PRÉVENTION DES INONDATIONS 13

WWW.INFOPROTECTION.FR (23 MARS 2021)

INONDATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE : L'EPTB RENOUVELLE SON PROGRAMME DE PRÉVENTION 14



REPUBLIQUE DE SEINE ET MARNE (22 MARS 2021) CASIER PILOTE DE LA BASSÉE.
L'EPTB SEINE GRANDS LACS FACE AUX CRITIQUES DES OPPOSANTS AU PROJET 16

BATIACTU.COM (19 MARS 2021) INONDATIONS :
UN PROGRAMME DE PRÉVENTION RENOUVELÉ POUR PROTÉGER LA POPULATION D'IDF..... 18

PREMIERE HEURE ILE DE FRANCE (19 MARS 2021) SEINE GRANDS LACS / SEINE & MARNE :
LA DYNAMIQUE CRÉÉ PAR LE «PLAN INONDATION» PROLONGÉ SUR 2022 - 28..... 19

BATINFO.COM (18 MARS 2021) L'EPTB SEINE GRANDS LACS RECONDUIT SON PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES..... 20

WWW.LAGAZETTEDESCOMMUNES.COM (18 MARS 2021)
L'EPTB SEINE GRANDS LACS MET L'ACCENT SUR LES ZONES D'EXPANSION DE CRUE..... 22

BATIACTU.COM (17 MARS 2021)
INONDATIONS : UN PROGRAMME DE PRÉVENTION RENOUVELÉ POUR PROTÉGER LA POPULATION D'IDF 24

BATIACTU.COM (17 MARS 2021) INONDATIONS :
UN PROGRAMME DE PRÉVENTION RENOUVELÉ POUR PROTÉGER LA POPULATION D'IDF..... 27

WWW.BANQUEDESTERRITOIRES.FR (16 MARS 2021) PRÉVENTION DES INONDATIONS :
LE PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES RÉSISTE À L'ÉPREUVE DU FEU 28

WWW.ENVIRONNEMENT-MAGAZINE.FR (17 MARS 2021)
UN PREMIER BILAN SATISFAISANT POUR LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES INONDATIONS..... 31

WWW.LEJOURNALDUGRANDPARIS.FR (16 MARS 2021)
SEINE/MARNE : LANCEMENT D'UN 2^E PROGRAMME DE PRÉVENTION DES INONDATIONS..... 33

WWW.BATIACTU.COM (16 MARS 2021) INONDATIONS :
UN PROGRAMME DE PRÉVENTION RENOUVELÉ POUR PROTÉGER LA POPULATION D'IDF..... 35

HORS ACTION RP

EPTB SEINE GRANDS LACS

WWW.LEJOURNALDUGRANDPARIS.FR (5 MARS 2021)
P. OLLIER : « LE PÔLE MÉTROPOLITAIN SERAIT UNE INSTANCE DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE » 37

FÔRET D'ORIENT

FRANCE 3 CHAMPAGNE-ARDENNE (12/03/21 À 19:21) 19/20 CHAMPAGNE-ARDENNE..... 42

FRANCE 2 (03/03/21 À 20:31) LE 20 HEURES 43

SUJETS SENSIBLES

INDEMNISATION AGRICULTEURS AUBE

WWW.AGRI-MUTUEL.COM (22 MARS 2021)
LES AGRICULTEURS VEULENT DES INDEMNISATIONS POUR « SERVICES RENDUS »..... 44

WWW.TERRE-NET.FR (19 MARS 2021) SURINONDATIONS EN AMONT DE PARIS
LES AGRICULTEURS VEULENT DES INDEMNISATIONS POUR « SERVICES RENDUS »..... 47



■ INONDATIONS

Les travaux de la Bassée se concrétisent

Début décembre, la Métropole du Grand Paris a annoncé son adhésion à Seine Grands Lacs et la signature d'une convention de délégation de compétence pour la construction et le financement du casier pilote de la Basée. Les travaux doivent démarrer cette année.

Après quatre ans de négociations, le comité syndical de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) et le conseil de la Métropole du Grand Paris, respectivement réunis le 12 novembre et le 1^{er} décembre 2020, ont approuvé l'adhésion de la Métropole à l'EPTB. Ainsi, « nous allons pouvoir œuvrer, avec la Ville de Paris et les trois Départements de petite couronne, au sein de Seine Grands Lacs et avec l'État à la réalisation d'un projet majeur, attendu et utile pour les habitants », indique Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris.

L'engagement de la Métropole du Grand Paris va venir sécuriser le financement des travaux dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne). La réalisation du casier pilote va ainsi pouvoir commencer cette année pour s'achever en 2024. Le projet dans lequel il s'inscrit vise à « améliorer la protection du territoire des crues débordantes de la Seine, réduire les dommages prévisibles et valoriser un écosystème unique porté depuis de nombreuses années par Seine Grands Lacs dans le secteur », précise l'EPTB.

Le casier pilote assurera le stockage par pompage, en cas de crue de la Seine, de 10 millions de mètres cubes d'eau lors du passage du pic de crue, réduisant les hauteurs d'eau en aval. Il sera aménagé sur 360 ha répartis sur les communes de Châtenay-sur-Seine, Égligny, Balloy et Gravenoy. Cet



Lors des pics de crue, l'eau alimentera le casier endigué par pompage dans le fleuve.

espace sera ceint d'une digue longue d'environ 8 m et haute en moyenne de 2,50 m. « En accompagnement de la création de cet espace endigué et en concertation avec les acteurs locaux, les habitats typiques de la vallée alluviale de la Bassée seront reconstitués. À ce titre, plus de 12 % du budget total de l'opération sont consacrés à l'amélioration de la biodiversité de ce territoire », précise Seine Grands Lacs.

Le financement de cette première étape du projet sera assuré à hauteur de 48 millions d'euros par l'État (Fonds de prévention des risques naturels majeurs), de 31 millions par la Métropole du Grand Paris et de 22 millions par l'EPTB. L'ensemble du projet prévoit d'endiguer neuf espaces, répartis du 2 300 ha de la vallée pour stocker 55 millions de mètres cubes d'eau en cas de crue majeure du fleuve. « L'engagement de cette réalisation dépendra du succès de l'opération de site pilote », annonce Seine Grands Lacs. AB



Patrick Ollier devient 1er vice-président de Seine grands lacs

A l'occasion du renouvellement de son bureau syndical, le 27 janvier 2021, l'EPTB Seine grands lacs a élargi sa gouvernance en intégrant des représentants de la métropole du Grand Paris.

Fin 2020 a été actée l'intégration, au sein de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine grands lacs, de nouveaux membres : la métropole du Grand Paris (MGP), la communauté d'agglomération du Pays de Meaux et la région Grand Est. Ce syndicat a pour objet de faciliter la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.



Patrick Ollier. © Jgp

La révision statutaire intervenue en novembre dernier a fixé à 31 le nombre de délégués au comité syndical. Parmi eux : neuf conseillers de la métropole du Grand Paris, six représentants de la ville de Paris, trois du département des Hauts-de-Seine, quatre de Seine-Saint-Denis, quatre du Val-de-Marne et un pour chacune des autres collectivités membres.

Lors du bureau syndical du 27 janvier, Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris, a été élu 1er vice-président de l'EPTB présidé par Frédéric Molossi, vice-président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Les autres vice-présidents sont Daniel Guerin (Val-de-Marne), Denis Larghero (Hauts-de-Seine), Célia Blauel (Paris), Bélaïde Bedreddine (Seine-Saint-Denis), Sylvain Berrios (MGP), Colombe Brossel (Paris), Jean-Michel Viart (Troyes Champagne Métropole) et François Vauglin (MGP).



SPÉCIAL ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉVENTION DES INONDATIONS : C'EST PARTI POUR LE CASIER PILOTE DE LA BASSÉE

L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a fait dernièrement le bilan du premier programme d'action de prévention des inondations (PAPI). La construction du casier pilote, projet phare de ce programme, démarre cette année.

« C'est un outil de solidarité territoriale, de cohérence », selon le président de l'EPTB Seine Grands Lacs, Frédéric Molossi. Porté par 20 collectivités de la Région, le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne a été lancé il y a 6 ans (2014-2020), avec l'objectif de réduire les conséquences des inondations en Île-de-France. Il a déjà permis de mettre en œuvre 167 actions au total, engageant un budget de 182 millions d'euros (HT). Outre une sensibilisation accrue des populations concernées et des progrès effectués en matière d'alerte et de gestion de crise, etc..., de nouveaux ouvrages de régulation des crues ont été aménagés.

Mais ce PAPI a surtout été l'occasion d'ajouter, en 2020, un projet phare pour l'EPTB : celui du casier pilote de la Bassée. Concrètement, il s'agit d'aménager un espace endigué de 360 hectares, capable de contenir 10 millions de m³ en cas de crue majeure de la Seine. Cet espace sera mis en eau, en période de forte crue, en moyenne une fois tous les 5 à 7 ans. Pour ce faire, une station de pompage et une digue longue de 7,9 km seront construites, sur les territoires du Sud Seine-et-Marne de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égligny et Gravon. Les travaux préparatoires de ces deux ouvrages ayant débuté en janvier dernier, le chantier proprement dit devrait débuter à l'automne prochain. « Il s'agit d'intervenir sur le lit de la Seine pour éviter, comme en 1910, la concomitance des crues de l'Yonne (plus rapide) et de la Seine (plus lente), avec des effets induits en aval sur le territoire Seine-et-Marnais, sur la zone dense francilienne, voire au-delà (dans les Yvelines) », a précisé Frédéric Molossi. Le projet poursuit aussi un objectif de reconquête de



la biodiversité, qui passera par la valorisation écologique d'une zone humide jugée exceptionnelle. Tous ces travaux devraient être finalisés en 2024. D'autres actions du PAPI ont été mise en œuvre en Seine-et-Marne. Le Département a, par exemple, réalisé une étude de vulnérabilité des bâtiments et des installations, comprenant notamment la réalisation de diagnostics techniques de ces édifices face au risque d'inon-

dation par les eaux de surface ou de nappe (avec une estimation des travaux nécessaires pour diminuer ladite vulnérabilité). Cette analyse intègre, pour chaque site, une réflexion stratégique sur la protection des sites en question, la continuité d'activité et leur remise en service à la décrue. Place, après ce premier PAPI « très encourageant », au PAPI n°2, qui s'étendra sur la période 2022-2028.



www.h2o.net
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 27/03/2021
Heure : 05:16:58

Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Magazine H2o | Seine Grands Lacs reconduit son programme d'actions de prévention des inondations

Les risques d'inondation constituent bel et bien une réalité sur le territoire francilien. Nous avons pu le vérifier de nouveau au mois de février, et l'hiver 2021 figurera parmi les plus pluvieux depuis une vingtaine d'années. Plusieurs départements d'Île-de-France ont vécu de nouvelles inondations causées par la crue de la Seine et de la Marne. Malgré les 4 lacs-réservoirs et la construction du nouvel ouvrage de rétention des crues de la Bassée, l'Île-de-France reste un territoire vulnérable, dont les tissus sociaux et économiques restent fortement exposés aux inondations. Il est donc indispensable de prendre conscience de ce risque et d'agir tous ensemble afin de repenser nos territoires", déclare Frédéric Molossi, vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et président de l'[EPTB Seine Grands Lacs](#).

Après avoir achevé sa première phase (2014-2020) avec succès, l'[EPTB Seine Grands Lacs](#) reconduit son programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2022-2028. Le programme est porté par les élus de 20 collectivités de la région. Lancé voici six ans (2014-2020) dans l'objectif de réduire les conséquences des inondations en Île-de-France, piloté par l'[EPTB Seine Grands Lacs](#), le PAPI a permis de mettre en œuvre 167 actions au total, engageant un budget de 182 millions d'euros HT. Le PAPI est construit autour de 4 objectifs prioritaires : 1. Réduire la vulnérabilité du territoire francilien ; 2. Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ; 3. Aider les territoires sinistrés à se remettre rapidement des dommages subis ; 4. Mobiliser tous les acteurs autour de la culture du risque. À l'issue de cette première période, le bilan permet de constater que ce programme, d'une envergure unique en France, a créé une dynamique collective bénéfique au territoire : la connaissance des phénomènes naturels en est considérablement améliorée et la sensibilisation des populations riveraines renforcée, ainsi que l'alerte et la gestion de crise ; de nouveaux ouvrages de régulation des crues ont également pu être aménagés. Poursuivant le même objectif, dans une démarche progressive d'amélioration continue, la construction d'un nouvel ouvrage, le site pilote de la Bassée, a été intégré au programme en 2020, avec un double objectif de diminution des niveaux de la Seine en crue et de valorisation écologique du territoire de la Bassée aval. Le bilan très encourageant de ce PAPI n° 1 a conduit l'[EPTB Seine Grands Lacs](#) à poursuivre le travail engagé et à élaborer un PAPI n° 2 qui s'étendra sur la période 2022-2028. Ce second programme, dont le périmètre va évoluer et intégrer de nouveaux acteurs, viendra consolider cette dynamique et faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues de la Seine et de la Marne. Ainsi, le PAPI n° 2 devrait notamment concerner, dès 2022, les axes Seine et Marne sur l'ensemble de la région Île-de-France, avec une extension sur la partie aval dans les Yvelines.

Les actions du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes ont fait l'objet d'une conférence digitale, le mardi 16 mars après-midi, en présence de : Marc Guillaume, préfet de Paris, de région d'Île-de-France et coordonnateur de bassin ; Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris ; Célia Blauel, maire adjointe à la Ville de Paris, en charge de la Seine, de la prospective Paris 2030 et de la résilience ; Didier Guillaume, vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne ; Daniel Level, président du Syndicat Mixte Seine Ouest, adjoint au maire de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) et maire délégué de Fourqueux (Yvelines) Frédéric Molossi, vice-président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et président de l'[EPTB Seine Grands Lacs](#).

Bilan et résultats du PAPI 1 – Objectifs et territoires prioritaires du PAPI 2
La Seine, le 6 février 2021 – photo MartineLB

Tous droits réservés à l'éditeur



Prévention des inondations : c'est parti pour le casier pilote de la Bassée



L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a fait dernièrement le bilan du premier programme d'action de prévention des inondations (PAPI). La construction du casier pilote, projet phare de ce programme, démarre cette année.

«C'est un outil de solidarité territoriale, de cohérence», selon le président de l'EPTB Seine Grands Lacs, Frédéric Molossi. Porté par 20 collectivités de la Région, le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne a été lancé il y a 6 ans (2014-2020), avec l'objectif de réduire les conséquences des inondations en Île-de-France. Il a déjà permis de mettre en œuvre 167 actions au total, engageant un budget de 182 millions d'euros (HT). Outre une sensibilisation accrue des populations concernées et des progrès effectués en matière d'alerte et de gestion de crise, etc..., de nouveaux ouvrages de régulation des crues ont été aménagés.

Mais ce PAPI a surtout été l'occasion d'ajouter, en 2020, un projet phare pour l'EPTB : celui du casier pilote de la Bassée. Concrètement, il s'agit d'aménager un espace endigué de 360 hectares, capable de contenir 10 millions de m³ en cas de crue majeure de la Seine. Cet espace sera mis en eau, en période de forte crue, en moyenne une fois tous les 5 à 7 ans. Pour ce faire, une station de pompage et une digue longue de 7,9 km seront construites, sur les territoires du Sud Seine-et-Marne de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égligny et Gravon. Les travaux préparatoires de ces deux ouvrages ayant débuté en janvier dernier, le chantier proprement dit devrait débuter à l'automne prochain. «Il s'agit d'intervenir sur le lit de la Seine pour éviter, comme en 1910, la concomitance des crues de l'Yonne (plus rapide) et de la Seine (plus lente), avec des effets induits en aval sur le territoire Seine-et-Marnais, sur la zone dense francilienne, voire au-delà (dans les Yvelines)», a précisé Frédéric Molossi. Le projet poursuit aussi un objectif de reconquête de la biodiversité, qui passera par la valorisation écologique d'une zone humide jugée exceptionnelle. Tous ces travaux devraient être finalisés en 2024.

D'autres actions du PAPI ont été mise en œuvre en Seine-et-Marne. Le Département a, par exemple, réalisé une étude de vulnérabilité des bâtiments et des installations, comprenant notamment la réalisation de diagnostics techniques de ces édifices face au risque d'inondation par les eaux de surface ou de nappe (avec une estimation des travaux nécessaires pour diminuer ladite vulnérabilité). Cette analyse intègre, pour

[Visualiser l'article](#)

chaque site, une réflexion stratégique sur la protection des sites en question, la continuité d'activité et leur remise en service à la décrue. Place, après ce premier PAPI «#très encourageant#», au PAPI n°2, qui s'étendra sur la période 2022-2028.



Seine-et-Marne. L'EPTB Seine Grands Lacs face aux critiques des opposants au casier pilote

Au cours d'une conférence de presse, le président de l'EPTB Seine Grands Lacs est revenu sur le projet de casier pilote de la Bassée et les critiques auxquels celui-ci fait face.



Les travaux préparatoires au projet de casier pilote de la Bassée ont débuté mi-janvier (©EPTB) Mardi 16 mars, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs donnait une conférence de presse sous forme de bilan du programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) 2014-2020.

L'occasion notamment pour l'organisme d'évoquer le projet de casier pilote de la Bassée, axe majeur du nouveau PAPI (2022-2027).

Les travaux viennent de commencer

Dans les tuyaux depuis deux décennies, celui-ci a pour but l'aménagement d'un espace endigué de 360 ha, capable de contenir 10 millions de m³ d'eau en cas de crue majeure de la Seine.

Il s'agit de la première étape d'un projet de huit autres casiers écrêteurs devant être installés dans la Bassée pour permettre de faire baisser le niveau de la Seine de 20 à 60 cm sur sa portion aval.



actu.fr
Pays : France
Dynamisme : 1



Date : 23/03/2021
Journaliste : Geoffrey Fauchoux

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Après l'avis favorable délivré par la commission d'enquête en août dernier et l'obtention des autorisations environnementales nécessaires, la préfecture de Seine-et-Marne a déclaré d'utilité publique le projet mi-décembre et les travaux ont donc pu commencer au mois de janvier.

« Il s'agit d'un projet de 115 millions d'euros qui vise à créer un premier casier. L'opération sera financée à 50 % par l'État, à 30 % par la métropole du Grand Paris et à 20 % par l'EPTB, maître d'ouvrage. Les travaux préparatoires ont démarré et nous devrions entrer dans une phase de chantier effective à l'automne prochain », explique ainsi Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Avant de détailler les objectifs de cette future construction : « Il s'agit d'intervenir sur le lit de la Seine par le biais d'une station de pompage, afin d'éviter un des éléments constitutifs de la crue de 1910 : la concomitance entre le pic de crue de l'Yonne et celui de la Seine ».

Mais ces arguments sont loin de faire l'unanimité. Pour Véronique Stoppato, présidente de l'association A l'eau Bassée, et propriétaire de terres qui seront impactées par le projet, le casier pilote seul n'aurait aucune utilité.

« Le site pilote comporte plus d'inconvénients que d'avantages. On parle d'une bassine qui va coûter des millions pour faire baisser le niveau de la Seine de simplement 2 à 3 cm à Paris, autant dire rien », assure-t-elle.

« Un rapport coût-bénéfice favorable »

Des chiffres réfutés par Frédéric Molossi : « Ce n'est pas 2-3 cm, mais plutôt entre 6 et 10 cm selon que l'on soit plus ou moins proche de l'ouvrage. Ce sera plutôt 10 sur le territoire seine-et-marnais et plutôt 6 sur le territoire de la zone blanche francilienne. Pour la petite histoire, lors du dernier épisode de crue, en janvier 2018, la RATP avait repositionné ses équipes en vue de fermer une grande partie des stations de métro parisiennes. Au final, ces stations n'ont pas été inondées, mais cela s'est précisément joué à 6 cm », affirme-t-il.

Selon lui, c'est surtout le prix de la station de pompage qui laisse penser à une facture exorbitante.

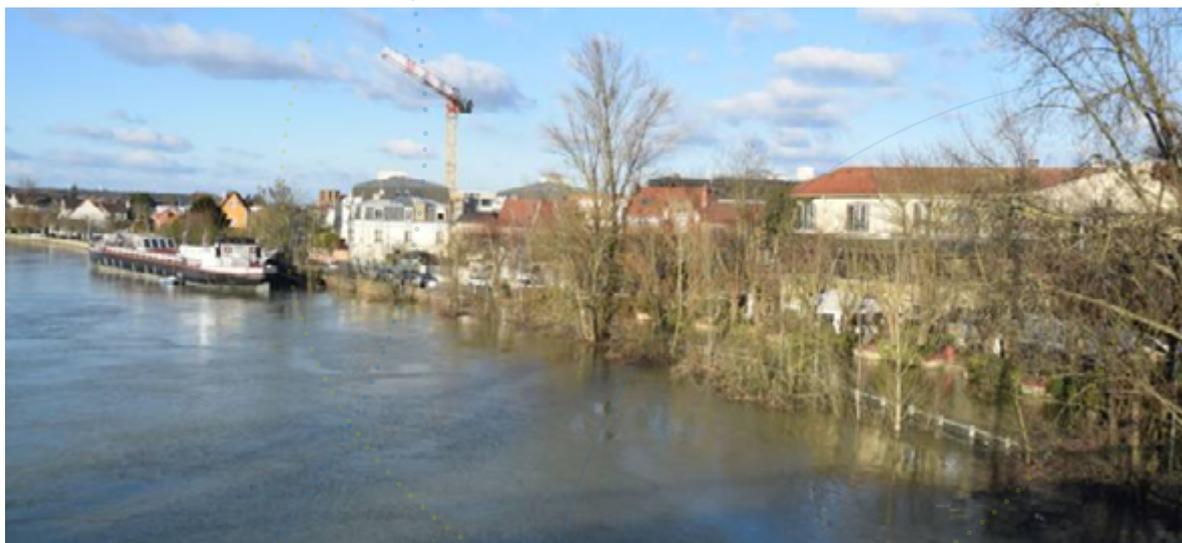
« Les innombrables études menées depuis plusieurs années ont conclu que le rapport coût-bénéfice de ce projet était favorable. Ce qui peut faire penser que le coût est important, c'est le fait que la station de pompage n'alimentera pour le moment qu'un seul casier. Toutefois, celle-ci a été construite pour alimenter l'ensemble des casiers ».

Néanmoins, il en faudra plus pour convaincre les opposants. Au nom de l'association A l'eau Bassée, Véronique Stoppato a en effet déposé un recours en justice pour contester l'arrêté d'utilité publique et, d'ici début avril, elle déposera un autre recours contre l'autorisation environnementale.

« Je continue à dire que le casier seul n'a aucun sens par rapport à l'inondation dont on veut nous prémunir, à savoir la crue de 1910. Cela aurait un sens seulement si les neuf casiers étaient en construction », conclut-elle.



Marne et Seine en Ile-de-France: nouveau plan pour prévenir les inondations



Prévenir les crues à 72 heures au lieu de 48 heures, doubles la capacité de stockage des eaux en amont... Voilà quelques axes du nouveau programme d'action et de prévention des inondations (Papi) élaboré pour la période 2022-2028. Bilan des dernières actions et grands axes du nouveau programme.

La suite de cet article est réservée aux abonnés !
Si vous êtes abonné cliquez ici pour vous connecter.

Si vous êtes déjà abonné et connecté à votre compte, pensez à recharger la page avec Ctrl+F5 ou à vider le cache de votre navigateur pour accéder à l'intégralité de l'article (ou cliquez ici).

La plupart de nos articles sont accessibles gratuitement afin de pouvoir être lus par tous.

Cependant l'information a un coût, et nous réservons donc certains articles ou parties d'articles à nos abonnés payants. Vous pouvez souscrire un abonnement individuel en quelques clics ici.

Il vous donnera immédiatement accès à tous nos articles et contenus réservés aux abonnés, et à tous nos autres articles sans limitation.



Inondations en Île-de-France : l'EPTB renouvelle son programme de prévention



Après un premier bilan positif de son Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) de la Seine et de la Marne franciliennes, l'EPTB s'apprête à en inaugurer la seconde phase. Il s'agit de prévenir le risque d'inondation en Seine et Marne et d'en diminuer l'impact sur la région.

Six ans après la création du premier Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) de la Seine et de la Marne franciliennes 2013-2020, **l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands Lacs** dresse un bilan positif. Mardi 16 mars, son président, Frédéric Molossi, a tenu une conférence de presse pour en présenter les résultats et annoncer l'élaboration du prochain Papi. Avec, pour nouveauté, le lancement d'actions de préservation des zones d'expansion de crue



La Seine atteint en juin 2016, son plus haut niveau depuis les inondations de 1982 avec 6,07 mètres. © EPTB



www.infoprotection.fr
Pays : France
Dynamisme : 1



Date : 23/03/2021
Heure : 10:29:26
Journaliste : Ségolène Kahn

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

141 communes très exposées au risque d'inondation

Pour l'**EPTB**, il s'agit avant tout de réduire l'impact des inondations en Île-de-France en améliorant la gestion du débit de la Seine et de ses affluents. « Au début, en 2014, il y avait seulement six maîtres d'ouvrage, nous avons associé quinze nouvelles collectivités. Le bilan est très satisfaisant pour ce Papi qui est le plus important de l'Hexagone », estime Frédéric Molossi. Il faut dire que ce programme d'action de la Seine et de la Marne franciliennes est vaste : il s'étend sur un territoire de plus de 12 millions d'habitants et 18 départements. Au total, 508 communes y sont menacées du risque inondations, dont 141 très exposées, classées TRI (territoire à risques importants d'inondation). Avec notamment 47 lycées en zone inondable.

Des actions sur les ouvrages hydrauliques

Au total, le Papi 1 a fait l'objet de 167 actions entre 2014 et 2020, dont 75 % ont été engagées avec 20 maîtres d'ouvrage. Ces actions concernent notamment les ouvrages hydrauliques (25 millions d'euros investis). Comme par exemple, le prolongement de la digue de Sartrouville-sur-Montesson (Yvelines). « Cet ouvrage, en fonction depuis fin 2020, a joué son rôle lors des crues de janvier dernier », précise le président de l'EPTB. Réunissant les élus de 20 collectivités de la région, le programme a bénéficié d'un budget de 182 millions d'euros.

Une meilleure connaissance des inondations

« La connaissance des phénomènes naturels en est considérablement améliorée, la sensibilisation des populations riveraines renforcée ainsi que l'alerte et la gestion de crise. De nouveaux ouvrages de régulation des crues ont pu être aménagés », peut-on lire dans le communiqué de l'EPTB.

Une cartographie des zones d'expansion

Par ailleurs, grâce au Papi 1, l'établissement a pu cartographier les zones d'expansion des crues ainsi que les zones humides du bassin amont de la Seine. « Nous avons ainsi pu déterminer les potentialités de stockage de ces zones qui sont évaluées à un milliard de m³ contre 800 millions de m³ pour l'ensemble des quatre lacs », indique le président. Quant aux zones d'expansion des crues, « l'EPTB lance cette année huit expérimentations sur cinq territoires pilotes », a annoncé Pascal Goujard, directeur de l'appui aux territoires chez EPTB.

Une extension sur la partie aval des Yvelines

Il est certain que la prise en compte de ces enjeux devrait influencer le second Papi qui s'étendra sur la période 2022-2028. En cours de préparation, celui-ci devrait être validé en mars 2022 et faire « évoluer son périmètre », « intégrer de nouveaux acteurs » et « faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues de la Seine et de la Marne ». Pour cela, le Papi 2 Seine et Marne devrait s'étendre sur l'ensemble de la région Île-de-France et sur la partie aval dans les Yvelines.



Actu du département

CASIER PILOTE DE LA BASSÉE. L'EPTB Seine Grands Lacs face aux critiques des opposants au projet

Au cours d'une conférence de presse donnée mardi 16 mars, Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs est revenu sur le projet de casier pilote de la Bassée et notamment les critiques auxquels celui-ci fait face.

Mardi 16 mars, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs donnait une conférence de presse sous forme de bilan du programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) 2014-2020.

L'occasion notamment pour l'organisme d'évoquer le projet de casier pilote de la Bassée, axe majeur du nouveau PAPI (2022-2027).

Les travaux viennent de commencer

Dans les tuyaux depuis deux décennies, celui-ci a pour but l'aménagement d'un espace endigué de 360 ha, capable de contenir 10 millions de m³ d'eau en cas de crue majeure de la Seine.

Il s'agit de la première étape d'un projet de huit autres



Les travaux préparatoires au projet de casier pilote de la Bassée ont débuté mi-janvier ©EPTB



casiers écrêteurs devant être installés dans la Bassée pour permettre de faire baisser le niveau de la Seine de 20 à 60 cm sur sa portion aval.

Après l'avis favorable délivré par la commission d'enquête en août dernier et l'obtention des autorisations environnementales nécessaires, la préfecture de Seine-et-Marne a déclaré d'utilité publique le projet mi-décembre et les travaux ont donc pu commencer au mois de janvier.

« Il s'agit d'un projet de 115 millions d'euros qui vise à créer un premier casier. L'opération sera financée à 50 % par l'État, à 30 % par la métropole du Grand Paris et à 20 % par l'EPTB, maître d'ouvrage. Les travaux préparatoires ont démarré et nous devrions entrer dans une phase de chantier effective à l'automne prochain », explique ainsi Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Avant de détailler les objectifs de cette future construction : « Il s'agit d'intervenir sur le lit de la Seine par le biais d'une station de pompage, afin d'éviter un des éléments constitutifs de la crue de 1910 : la concomitance entre le pic de crue de l'Yonne et celui de la Seine ».

Mais ces arguments sont loin de faire l'unanimité. Pour Véronique Stoppato, présidente de l'association A l'eau Bassée, et propriétaire de terres qui seront impactées par le projet, le casier pilote seul n'aurait aucune utilité.

« Le site pilote comporte plus d'inconvénients que d'avantages. On parle d'une bassine qui va coûter des millions pour faire baisser le niveau de la Seine de simplement 2 à 3 cm à Paris, autant dire rien », assure-t-elle.

« Un rapport coût-bénéfice favorable »

Des chiffres réfutés par Frédéric Molossi : « Ce n'est pas 2-3 cm, mais plutôt entre 6 et 10 cm selon que l'on soit plus ou moins proche de l'ouvrage. Ce sera plutôt 10 sur le territoire seine-et-marnais et plutôt 6 sur le territoire de la zone blanche francilienne. Pour la petite histoire, lors du dernier épisode de crue, en janvier 2018, la RATP avait prépositionné ses équipes en vue de fermer une grande partie des stations de métro pari-

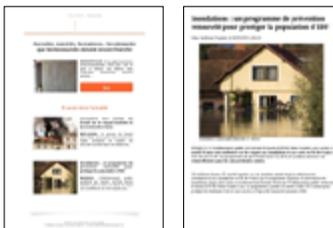
siennes. Au final, ces stations n'ont pas été inondées, mais cela s'est précisément joué à 6 cm », affirme-t-il.

Selon lui, c'est surtout le prix de la station de pompage qui laisse penser à une facture exorbitante : « Les innombrables études menées depuis plusieurs années ont conclu que le rapport coût-bénéfice de ce projet était favorable. Ce qui peut faire penser que le coût est important, c'est le fait que la station de pompage n'alimentera pour le moment qu'un seul casier. Toutefois, celle-ci a été construite pour alimenter l'ensemble des casiers ».

Néanmoins, il en faudra plus pour convaincre les opposants. Au nom de l'association A l'eau Bassée, Véronique Stoppato a en effet déposé un recours en justice pour contester l'arrêté d'utilité publique et, d'ici début avril, elle déposera un autre recours contre l'autorisation environnementale.

« Je continue à dire que le casier seul n'a aucun sens par rapport à l'inondation dont on veut nous prémunir, à savoir la crue de 1910. Cela aurait un sens seulement si les neuf casiers étaient en construction », conclut-elle.

Geoffrey FAUCHEUX



Inondations : un programme de prévention renouvelé pour protéger la population d'IDF

Lilas-Apollonia Fournier, le 16/03/2021 à 16:41



Inondation catastrophe naturelle © iStock

RISQUES. L'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a tenu ce mardi 16 mars une conférence sur les risques aux inondations et aux crues en Île-de-France. Fort du succès de son programme de prévention lancé en 2014, le syndicat annonce son renouvellement pour les sept prochaines années.

182 millions d'euros HT ont été investis ces six dernières années dans la réduction des conséquences des inondations en Île-de-France par le programme d'actions de prévention des inondations (Papi) de la Seine et la Marne franciliennes. Porté par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, ce programme a permis de mener à bien 167 actions pour protéger les habitants. Fort de son succès, le Papi a été renouvelé jusqu'en 2028.

Tous droits réservés à l'éditeur



PARIS / ILE DE FRANCE



Seine Grands Lacs / Seine & Marne : La dynamique créée par le "Plan Inondation" prolongé sur 2022 - 28

Les actions du PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) de la Seine et de la Marne franciliennes ont fait l'objet d'une conférence digitale le 16 Mars avec tous les acteurs concernés - 20 collectivités franciliennes - à un moment charnière puisque le premier PAPI 2016-2019) prolongé d'un an a pris fin, et qu'il faut préparer le suivant pour la période 2022-2028. Occasion de dresser un bilan et tracer des perspectives. Il est l'un des six PAPI piloté par L'Établissement public qui est un syndicat mixte ouvert, sachant que son périmètre d'intervention est délimité au Nord par celui de l'EPTB Oise-Aisne, à l'Est et au Sud, par les limites du district Seine-Normandie, et à l'aval par les limites du SAGE Mauldre et de l'unité hydrographique de la Seine Mantoise. Lancé voilà 6 ans, le PAPI de la Seine et la Marne franciliennes avait pour objectif de réduire les conséquences des inondations en Île-de-France, piloté par l'EPTB Seine. Il a permis de mettre en œuvre 167 actions au total, en-

gageant un budget de 182 M€ : 16 actions sont complètement achevées, 123 sont en cours de mise en œuvre et 28 ne pourront se réaliser ou seront reportées dans le cadre du prochain programme «À l'issue de cette première période, le bilan permet de constater que ce programme, d'une envergure unique en France, a créé une dynamique collective bénéfique au territoire: La connaissance des phénomènes naturels en est considérablement améliorée, la sensibilisation des populations riveraines renforcée, ainsi que l'alerte et la gestion de crise, et de nouveaux ouvrages de régulation des crues ont pu être aménagés. La construction d'un nouvel ouvrage, le site pilote de la Bassée, a été intégré au programme en 2020, avec un double objectif de diminution des niveaux de la Seine en crue et de valorisation écologique du territoire de la Bassée aval » indiquait Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs en revenant sur les objectifs poursuivis:

-Améliorer la connaissance du risque grâce à de nouvelles données sur les inondations, l'influence de réseau comme celui du SIAAP sur les crues, développer le site Episeine.fr «Seine pédagogique» avec fiches thématiques, ballades urbaines

-Surveillance de la prévention des inondations sous forme de remontée de nappes de sous sol sur l'influence de ses remontées sur les crues. Ainsi la ville de Paris a modernisé son réseau de piézomètres : Au total, 180 appareils permettant de mesurer le niveau des nappes phréatiques ont été installés. Ils contribuent à une meilleure connaissance du comportement des nappes pendant les crues de la Seine. En complément de cette action menée, le syndicat de l'Orge a modernisé 2 stations de mesure de niveau pour améliorer la surveillance de la zone de confluence Orge/Seine

- Alerte et gestion de crise : le département du Val de Marne s'est investi dans la création d'une communauté d'acteurs qui se réunissent régulièrement, la mise en œuvre d'un plan départemental de continuité d'activités, des ateliers dédiés à la gestion de crise avec l'État, les communes et les gestionnaires de réseaux.

-Prise en compte du risque inondations dans l'urbanisation qui sera l'un des principaux enjeux du prochain PAPI. La DRIEE a établi une charte pour les opérateurs L'EPTB Seine Grands Lacs s'est chargé de répertorier, hiérarchiser puis gérer, c'est-à-dire préserver, res-

taurer et aménager les zones d'expansion de crues et les zones humides du bassin amont de la Seine.

- La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, grâce à des diagnostics de territoire ou de bâtiments. Une étude de vulnérabilité des bâtiments et des installations a été réalisée par le Département de Seine-et-Marne, ainsi qu'un référentiel permettant d'identifier les impacts indirects des crues pour aider les opérateurs de réseaux à réduire la vulnérabilité de leurs infrastructures. Elle consiste en la réalisation de diagnostics techniques des bâtiments face au risque d'inondation par les eaux de surface ou de nappe, et en l'estimation de travaux nécessaires pour diminuer la vulnérabilité de ces bâtiments. Cette analyse intègre pour chaque site une réflexion stratégique sur la protection des sites en question, la continuité d'activité et leur remise en service à la décuée.

- Gestion des ouvrages de protection hydraulique comme les digues: prolongation de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson (78) et la création en amont d'une grande zone humide de compensation ; ou la modernisation de la vanne de St Maur Joinville le Pont qui limite le débit du flux de la Marne financé par le CD 94 et la MGP, et actionnée pour la première fois au début de l'année.

Le bilan très encourageant du PAPI n°1 a poussé l'EPTB Seine Grands Lacs à poursuivre le travail engagé pour réduire la vulnérabilité du territoire et le

préparer davantage à faire face à une crue majeure de la Seine et/ ou de la Marne. «Dès la mi-2020, le syndicat mixte a engagé l'élaboration d'un PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2022-2028.

Ce PAPI viendra consolider la dynamique engagée en 2013-2014, pour faire de l'IDF un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne. Ce nouveau programme garantira la poursuite du travail initié avec les acteurs actuels du PAPI et permettra l'intégration de nouveaux acteurs, suite aux évolutions de gouvernance apportées par la compétence GEMAPI5 » indique Frédéric Molossi. Ce PAPI 2 entend poursuivre la mise en œuvre des objectifs fixés par l'Etat dans les stratégies locales de gestion des risques d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux. Il ambitionne de déployer les actions les plus efficaces répondant concrètement aux besoins des acteurs Gémapiens du bassin de risque francilien, pour :

- Répondre aux besoins des acteurs GEMAPIens notamment sur la thématique des Systèmes d'endiguement
- Développer les diagnostics territoriaux, à l'échelle d'une intercommunalité, afin de renforcer la connaissance des enjeux;
- Compléter le périmètre existant afin de prévoir un PAPI dédié aux inondations par la Seine et par la Marne sur l'intégralité de l'Île-de-France ;
- Pérenniser les actions les plus efficaces issues du PAPI 1.



L'EPTB Seine Grands Lacs reconduit son programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et la Marne franciliennes est porté par les élus de 20 collectivités de la région. Lancé voici 6 ans (2014-2020) dans l'objectif de réduire les conséquences des inondations en Île-de-France, piloté par l'[EPTB Seine Grands Lacs](#), le PAPI a permis de mettre en œuvre 167 actions au total, engageant un budget de 182 millions d'Euros (HT).



Le PAPI est construit autour de 4 objectifs prioritaires :

- Réduire la vulnérabilité du territoire francilien
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- Aider les territoires sinistrés à se remettre rapidement des dommages subis

[Visualiser l'article](#)

Mobiliser tous les acteurs autour de la culture du risque

A l'issue de cette première période, le bilan permet de constater que ce programme, d'une envergure unique en France, a créé une dynamique collective bénéfique au territoire.

La connaissance des phénomènes naturels en est considérablement améliorée, la sensibilisation des populations riveraines renforcée, ainsi que l'alerte et la gestion de crise, et de nouveaux ouvrages de régulation des crues ont pu être aménagés. Poursuivant le même objectif, dans une démarche progressive d'amélioration continue, la construction d'un nouvel ouvrage, le site pilote de la Bassée, a été intégré au programme en 2020, avec un double objectif de diminution des niveaux de la Seine en crue et de valorisation écologique du territoire de la Bassée aval.

Le bilan très encourageant de ce PAPI n°1 a conduit l'EPTB Seine Grands Lacs à poursuivre le travail engagé et à élaborer un PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2022-2028.

Ce second programme, dont le périmètre va évoluer et intégrer de nouveaux acteurs, viendra consolider cette dynamique et faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues de la Seine et de la Marne. Ainsi, le PAPI n°2 devrait notamment concerner, dès 2022, les axes Seine et Marne sur l'ensemble de la Région Île-de-France, avec une extension sur la partie aval dans les Yvelines.



L'EPTB Seine Grands Lacs met l'accent sur les zones d'expansion de crue

EPTB Seine Grands Lacs

Le 16 mars, l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs a dressé le bilan du premier programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes. Nouveauté 2021 : le lancement d'actions de préservation des zones d'expansion de crue.

« Au début, en 2014, il y avait seulement 6 maîtres d'ouvrage, nous avons associé 15 nouvelles collectivités. Le bilan est très satisfaisant pour ce PAPI qui est le plus important de l'Hexagone », a souligné Frédéric Molossi, président de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, qui s'étend sur un territoire de plus de 12 millions d'habitants et 18 départements. Au total, l'EPTB porte 6 PAPI, dont celui de la Seine et de la Marne franciliennes. Sur ce territoire, 508 communes sont exposées au risque inondations, dont 141 très exposées, classées TRI (territoire à risques importants d'inondation). Et notamment 47 lycées situés en zone inondable.

Le bilan du PAPI 1 montre qu'en 6 ans, sur les 167 actions prévues sur la période 2014-2020, 75 % ont été engagées, avec 20 maîtres d'ouvrages. Les actions les plus avancées concernent les ouvrages hydrauliques (25 millions d'euros), avec notamment le prolongement de la digue de Sartrouville-sur-Montesson (Yvelines). « Cet ouvrage, en fonction depuis fin 2020, a joué son rôle lors des crues de janvier dernier », s'est réjoui le président de l'EPTB.

Un projet controversé

Au total, le PAPI 1 a engagé un budget de 182 millions d'euros. Sur ce chiffre, la majorité des financements (96 millions d'euros) va au projet très controversé de la Bassée. Ce projet de barrage sur une vallée alluviale, porté par l'EPTB depuis les années 1990, vise à aménager un espace endigué de 360 ha capable de contenir 10 millions de m³ d'eau en cas de crue. Il comprend une digue de 7 km et une station de pompage. Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), de même que le conseil national de protection de la nature (CNPN), avaient donné un avis défavorable à ce projet, qui se situe en zone Natura 2000. Cependant, les travaux préparatoires ont démarré en janvier. La mise en service est prévue pour la fin 2023 ou début 2024.

L'hémorragie des zones humides

Cette vallée alluviale joue déjà naturellement un rôle d'expansion des crues. L'EPTB se dit cependant conscient de l'urgence à agir sur la préservation des zones humides. « Sur les 67 000 km² du bassin, il ne reste plus que 214 km² de zones humides. Il convient de stopper l'hémorragie », a alerté Pascal Goujard, directeur de l'appui aux territoires de l'EPTB.

Le PAPI 1 a permis de cartographier les zones d'expansion des crues et les zones humides du bassin amont de la Seine. « Ce travail de cartographie est unique. Nous avons ainsi pu déterminer les potentialités de stockage de ces zones qui sont évaluées à 1 milliard de m³ contre 800 millions de m³ pour l'ensemble des 4 lacs », a précisé le président. En outre, concernant les zones d'expansion des crues, « l'EPTB lance cette année huit expérimentations sur cinq territoires pilotes », a annoncé Pascal Goujard. La prise en compte de ces enjeux constituera sûrement un des axes forts du second PAPI (2022-2028). En cours de préparation, il devrait être validé en mars 2022.



www.lagazettedescommunes.com
Pays : France
Dynamisme : 14

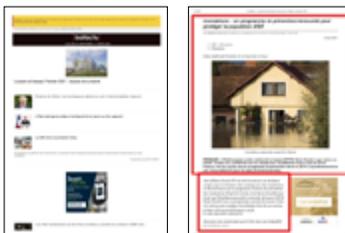


Date : 18/03/2021
Heure : 09:04:21
Journaliste : Sylvie Luneau



[Visualiser l'article](#)

Tous droits réservés à l'éditeur



Inondations : un programme de prévention renouvelé pour protéger la population d'IDF

- BTP - Chantiers
- Chantiers

Lilas-Apollonia Fournier, le 16/03/2021 à 16:41



Inondation catastrophe naturelle © iStock

RISQUES. L'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a tenu ce mardi 16 mars une conférence sur les risques aux inondations et aux crues en Île-de-France. Fort du succès de son programme de prévention lancé en 2014, le syndicat annonce son renouvellement pour les sept prochaines années.

Tous droits réservés à l'éditeur



182 millions d'euros HT ont été investis ces six dernières années dans la réduction des conséquences des inondations en Île-de-France par le programme d'actions de prévention des inondations (Papi) de la Seine et la Marne franciliennes. Porté par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, ce programme a permis de mener à bien 167 actions pour protéger les habitants. Fort de son succès, le Papi a été renouvelé jusqu'en 2028. Il vous reste 80% à découvrir.

Abonnez-vous maintenant pour le lire dans son intégralité
Et bénéficiez aussi :

[batiactu]Pays : FR
Périodicité : Quotidien

Date : 17 mars 2021



Page 3/3

D'un accès illimité à tous les articles de Batiactu

D'une lecture sans publicité

De toutes les interviews et analyses exclusives de la rédaction

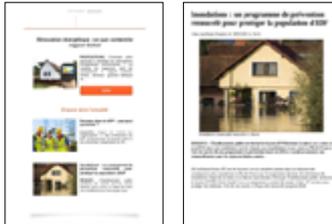
Je m'abonne

Tous droits réservés à l'éditeur

2021 - VISIOCONFÉRENCE PAPI DU 16 MARS

BATIACTU.COM (17 mars 2021) INONDATIONS :

UN PROGRAMME DE PRÉVENTION RENOUVELÉ POUR PROTÉGER LA POPULATION D'IDF



Inondations : un programme de prévention renouvelé pour protéger la population d'IDF

Lilas-Apollonia Fournier, le 16/03/2021 à 16:41



Inondation catastrophe naturelle © iStock

RISQUES. L'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a tenu ce mardi 16 mars une conférence sur les risques aux inondations et aux crues en Île-de-France. Fort du succès de son programme de prévention lancé en 2014, le syndicat annonce son renouvellement pour les sept prochaines années.

182 millions d'euros HT ont été investis ces six dernières années dans la réduction des conséquences des inondations en Île-de-France par le programme d'actions de prévention des inondations (Papi) de la Seine et la Marne franciliennes. Porté par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, ce programme a permis de mener à bien 167 actions pour protéger les habitants. Fort de son succès, le Papi a été renouvelé jusqu'en 2028.

Tous droits réservés à l'éditeur



Prévention des inondations : le Papi de la Seine et de la Marne franciliennes résiste à l'épreuve du feu

Lors d'une conférence de presse précédant une conférence en ligne des parties prenantes, Frédéric Molossi, président de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, a dressé ce 16 mars le bilan du programme d'actions de prévention contre les inondations (Papi) de la Seine et de la Marne franciliennes 2013-2020 et dévoilé les orientations du "Papi 2" prévu pour 2022-2028, dont le périmètre devrait être élargi.



twiga269 (CC BY-NC 2.0)

Comme Paris ne s'est pas fait en jour, mettre en place un dispositif visant à ce que la capitale – et l'ensemble du territoire amont/aval – flotte mais ne sombre pas en cas de crue demande du temps. "La politique de l'eau nécessite de rapprocher des mondes fracturés – urbain/rural, amont/aval, etc. –, une dynamique collective réunissant l'ensemble des parties prenantes, de la concertation, de la co-construction, et donc du temps" insiste Frédéric Molossi, président de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, en présentant à la presse ce 16 mars le bilan du programme d'actions de prévention contre les inondations (Papi) de la Seine et de la Marne franciliennes 2013-2020 (puisqu'il a été prolongé d'un an) et les grandes orientations du futur Papi 2022-2028. Du temps mais aussi, on l'aura compris, de savoir mettre de l'eau dans son vin.



Le défi est, il vrai, d'envergure, puisque ce Papi concerne pas moins de "508 communes franciliennes exposées au risque inondation, dont 141 figurent dans un territoire à risque important", soit "le territoire le plus exposé au plan national au risque d'inondation", souligne celui qui est également vice-président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. L'enjeu ne l'est pas moins puisque d'après une étude de l'OCDE de 2014, une crue semblable à celle de 1901 pourrait, dans le scénario le plus noir, se traduire par 30 milliards d'euros de dommages directs, une réduction du PIB de près de 60 milliards sur 5 ans, impactant jusqu'à 400.000 emplois (voir notre article du 27 janvier 2014).

140 actions engagées sur 167

Si Frédéric Molossi déplore ne pas avoir trouvé de "baguette [de sourcier ?] magique", il met en avant les 167 actions mises en œuvre dans le cadre de ce premier Papi pour circonvier le risque inondation. Très exactement, 140 actions auront été engagées sur les 167 que comportait ce "plus important Papi hexagonal", "seulement 2% ayant été annulées", et les autres reportées. Elles représentent au total un budget de 182 millions d'euros HT. Près des deux tiers ont concerné l'amélioration de la connaissance du risque, la sensibilisation et la réduction de la vulnérabilité, et 12% ont été dédiées au ralentissement des écoulements et à la protection contre les inondations, précise le dossier de presse. Ces actions se sont naturellement articulées autour des sept axes "obligatoires et constitutifs d'un Papi", le président de l'EPTB évoquant des actions emblématiques pour chacun d'eux. Revue de détails :

pour l'axe 1, visant l' **amélioration de la connaissance et de la conscience du risque** , 55 actions engagées sur 62, par 18 maîtres d'ouvrage, pour plus de 8 millions d'euros, avec notamment de nouvelles modélisations des inondations (surface et nappe), le dispositif de sensibilisation Episeine.fr (au-delà du site internet, pose de repères de crues, balades urbaines , escape game , etc.) ou des travaux sur l'influence, ou non, des réseaux sur les crues ;

pour l'axe 2, **surveillance et prévision des crues et des inondations** , 5 actions, toutes engagées, par 3 maîtres d'ouvrage, pour un total de près de 800.000 euros, dont la modernisation du réseau de piézomètres par la ville de Paris pour suivre le comportement des nappes pendant les crues (180 systèmes de télésurveillance installés) ;

pour l'axe 3, **alerte et gestion de crise** , 17 actions engagées sur 23, par 14 maîtres d'ouvrage, pour plus de 3 millions d'euros, dont la mise en œuvre d'un plan départemental de continuité d'activités par le conseil départemental du Val-de-Marne ;

pour l'axe 4, **prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme** , 10 actions, toutes engagées, par 7 maîtres d'ouvrages, pour 665.000 euros, avec le développement par l'EPTB d'une méthodologie pour déterminer la localisation des zones naturelles d'expansion de crue, ou l'élaboration par la Driea d'une charte pour les opérateurs construisant en zone inondable. Un axe dont Frédéric Molossi a reconnu qu'il était "le moins satisfaisant" et qui constituera l'un des principaux enjeux du prochain Papi ;

pour l'axe 5, **réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens** , pour lequel le président de l'EPTB a évoqué un "foisonnement d'actions" – 36 engagées sur 46 par 17 maîtres d'ouvrages, pour 33 millions d'euros –, dont des travaux de diagnostics de bâtiments et sites particulièrement exposés, conduits notamment par la communauté de communes de Meaux ou le département de Seine-et-Marne ;

pour l'axe 6, **ralentissement des écoulements** , 6 actions par 5 maîtres d'ouvrage pour 13,5 millions d'euros, dont l'essentiel a été consacré aux études du site pilote de La Bassée (communes de Châtenay-sur-Seine, Egligny, Balloy et Gravon), consistant à aménager un espace endigué de 360 hectares capable de contenir près de 10 millions de m³ en cas de crue majeure de la Seine, comprenant une station de pompage et une digue de près de 8 km de long (qui se traduirait par un abaissement de la ligne d'eau de 3 à 6 cm selon les villes). Un "chantier de longue haleine", souligne Frédéric Molossi, qui prendra place dans le "Papi 2", et dont les travaux devraient se terminer "fin 2023, début 2024", pour un budget d'environ 100 millions d'euros


[Visualiser l'article](#)

(financé à 50% par l'État, 30% par la métropole du Grand-Paris et 20% par l'EPTB). "L'objectif est d'éviter la concomitance du pic de crue de l'Yonne et de celui de la Seine". Neuf autres "casiers" de ce type étaient initialement prévus, représentant au total 2.300 ha d'aire de stockage pour un volume maximum de 55 millions de m³ ;

pour l'axe 7, **gestion des ouvrages de protection hydrauliques**, 11 actions engagées sur 13 par 7 maîtres d'ouvrages, pour 25,8 millions d'euros, avec notamment le prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson, en fonction depuis la fin 2020, associée à la création d'une zone humide, le tout porté par le syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise. Au cours de la conférence de presse, l'attention a d'ailleurs été attirée sur "l'hémorragie de zones humides", entendre leur quasi-disparition. Sur les 67.000 km² du bassin de la Seine, il ne subsisterait ainsi que 214 km² de zones humides. Huit projets de restauration de telles zones devraient ainsi être prochainement conduits pour enrayer leur déclin.

Papi 2 : "amplifier la dynamique"

Ce "bilan très encourageant conduit l'EPTB Seine Grands Lacs à poursuivre le travail". Depuis la mi-2020, l'EPTB a ainsi engagé l'élaboration d'un nouveau Papi, qui s'étendra sur la période 2022-2028. "L'objectif est une labellisation en mars 2022", annonce Frédéric Molossi, qui espère "gagner un peu de temps" avec la procédure des Papi de troisième génération jugée "plus fluide et moins complexe".

Le périmètre devrait être étendu pour "concerner les axes de la Seine et de la Marne sur l'ensemble de la région Île-de-France", avec une extension importante sur la partie aval des Yvelines. Outre la pérennisation des actions du Papi I et la poursuite des travaux engagés – singulièrement le chantier de La Bassée –, il entend intégrer de nouveaux acteurs, notamment dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la compétence Gemapi, qu'il entend accompagner pour faciliter l'obtention des subventions. En reprenant les différents axes, le nouveau Papi entend renforcer encore la sensibilisation aux risques, en se fixant des objectifs chiffrés : 100 collectivités, 50 associations partenaires, 2.500 personnes formées, 500.000 visiteurs du site episeine.fr et 5 millions de Franciliens sensibilisés par les vidéos pédagogiques.

En matière de prévention, est visé le gain "d'un jour sur la durée de prévision actuelle, en passant de 2 à 3 jours pour l'annonce des débordements". Dans le domaine de l'alerte et de la gestion de crise, l'EPTB entend organiser un exercice d'ampleur régionale, des ateliers réguliers dédiés aux entraînements du plan communal de sauvegarde et du plan de continuité d'activité ou encore mettre en place des actions pilotes relatives aux plans intercommunaux de sauvegarde, qui vont devenir obligatoires.

En matière d'urbanisme, l'objectif est d'inverser la courbe de disparition des zones naturelles d'expansion des crues, en dotant le territoire de méthodologies, d'outils techniques et de solutions financières facilitant le déploiement de cette stratégie, en proposant des formations aux publics concernés ou encore en "incitant l'État à harmoniser les règlements des plans de prévention du risque inondation". Enfin, pour réduire les vulnérabilités, la moitié des intercommunalités franciliennes situées en zone inondable devraient réaliser un diagnostic de territoire.



Date : 17/03/2021
 Heure : 13:01:37
 Journaliste : Abdessamad Attigui

www.environnement-magazine.fr
 Pays : France
 Dynamisme : 3



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Un premier bilan satisfaisant pour le programme de prévention des inondations



L'établissement [Seine Grands Lacs](#) a dressé le bilan du Papi. Crédits : Pixabay

À l'occasion d'une conférence de presse tenue ce mardi 16 mars, Frédéric Molossi, président de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, a dressé le bilan du programme d'actions de prévention contre les inondations (Papi) de la Seine et de la Marne franciliennes 2013-2020 et l'élaboration du prochain Papi.

« *C'est le plus important Papi hexagonal* », a déclaré Frédéric Molossi, président de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs lors de la conférence de presse qui a eu lieu ce mardi 16 mars. Le président a présenté le bilan du programme d'actions de prévention contre les inondations (Papi) de la Seine et de la Marne franciliennes et a dévoilé les orientations du « Papi 2 » 2022-2028.

Ce Papi, étendu d'une année, a concerné 508 communes franciliennes exposées au risque d'inondation, dont « *141 figurent dans un territoire à risque important* ». Ce premier programme compte 167 actions mises en place pour prévenir le risque d'inondation sur le territoire francilien pour un budget total de 182 millions d'euros. Parmi celles-ci, 140 actions ont été réalisées dont « *2 % ont été annulées* », et pour cette année supplémentaire « *31 actions sont ajoutées et seront toutes engagées* ».

Sept axes d'action du "Papi 1"

Les actions du Papi s'articulent autour d'une série de sept axes nécessaires à l'élaboration des actions. Le président de l'EPTB a d'abord évoqué l'axe visant l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, qui a comporté 55 actions engagées sur 62, avec de nouvelles modélisations des inondations et des dispositifs de sensibilisation : repères de crue, fiches thématiques, etc. Pour le deuxième axe, l'établissement



Date : 17/03/2021
 Heure : 13:01:37
 Journaliste : Abdessamad Attigui

www.environnement-magazine.fr
 Pays : France
 Dynamisme : 3



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

évoque la surveillance des zones de crues et des inondations : 5 actions engagées pour 800.000 euros, dont la modernisation du réseau de piézomètres pour assurer le suivi de nappes pendant les crues.

L'axe 3 concerne la gestion de crise avec la réalisation de 17 actions sur 23 pour plus de 3 millions d'euros. Le quatrième axe est constitué de la prévention du risque inondation dans l'urbanisme avec 10 actions pour 665.000 euros. Le président a notamment évoqué le développement d'une méthodologie pour déterminer la localisation des zones naturelles d'expansion de crue. Le cinquième axe porte sur la réduction des risques pour les communes et habitants à travers la réalisation de 36 actions sur 46 pour 33 millions d'euros, dont des travaux de diagnostics des sites exposés par la communauté de communes de Meaux.

L'avant dernier axe, concerne le ralentissement des écoulements : 6 actions engagées pour 13,5 millions d'euros. Le président s'est notamment focalisé sur les études du site pilote de La Bassée (communes de Châtenay-sur-Seine, Egligny, Balloy et Gravon), pour l'aménagement d'un espace endigué de 360 hectares capable de contenir près de 10 millions de m³ en cas de crue majeure de la Seine. Ce chantier fera ainsi partie du prochain Papi.

Le septième et dernier axe d'action : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques, dont 11 actions engagées sur 13 pour 25,8 millions d'euros. L'exemple phare évoquée est celui du prolongement de la digue de Sartrouville située à Montesson.

Renforcement du futur Papi 2022-2028

Fort de son succès, le Papi de la Seine et de la Marne franciliennes, sera renouvelé et renforcé a indiqué Frédéric Molossi. L'EPTB a ainsi engagé l'élaboration d'un nouveau Papi qui sera étendu sur la période 2022-2028 avec une labellisation prévue pour mars 2022.

Au-delà des actions engagées dans le cadre du Papi 1 et la poursuite des actions engagées, le futur Papi entend renforcer l'axe de la sensibilisation aux risques de crues et d'inondations. L'exemple le plus concret abordé durant la conférence concerne l'anticipation de l'arrivée des crues, « *en passant de 2 à 3 jours pour l'annonce des débordements* » .

Le président a également évoqué la volonté de faire face à la disparition des zones naturelles d'expansion des crues, en se dotant d'outils techniques et des financements. Il a ainsi insisté sur la réalisation de diagnostic notamment en ce qui concerne les territoires situés en zone inondable.

www.lejournaldugrandparis.fr
Pays : France
Dynamisme : 5[Visualiser l'article](#)

Seine/Marne : lancement d'un 2e programme de prévention des inondations

L'EPTB Seine grands lacs a lancé, le 16 mars 2021, l'élaboration d'un nouveau programme d'actions de prévention des inondations (Papi) de la Seine et de la Marne franciliennes pour la période 2022-2028.

« Nous sommes à un moment charnière du Papi car nous réunissons aujourd'hui les acteurs qui ont participé à donner vie à ce programme pour dresser un bilan et mettre en perspective ce dernier en vue d'en construire un second dans les 12 mois qui viennent », a indiqué Frédéric Molossi, président de l'EPTB, en amont de la conférence de coup d'envoi de l'élaboration du nouveau Papi.



Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine grands lacs (au centre), et Patrick Ollier, président de la MGP.
© EPTB Seine grands lacs

Cette démarche, qui a réuni 20 maîtres d'ouvrage, concerne les 508 communes franciliennes exposées aux inondations, dont 141 présentent un risque important, « ce qui en fait territoire le plus exposé au niveau national », a indiqué le président. Sur la période 2013-2020, ce programme a permis de mobiliser quelque 180 millions d'euros pour près de 170 actions. Frédéric Molossi l'a ainsi décrit comme un « outil de mobilisation de financement qui permet aux communes d'avoir un reste à charge réduit ».

Logique de prévention et de préparation

Outre accroître la culture du risque inondation chez les habitants et les gestionnaires d'infrastructures (notamment avec Episeine), le Papi a en effet pour objectifs de stabiliser à court terme le coût des dommages potentiels des inondations et de renforcer la résilience des principaux services publics locaux. « Avec une logique de prévention, de préparation à la gestion de crise plutôt que de réparation », souligne le président de l'EPTB.

Sur la période 2013-2020, le dispositif a notamment permis la modélisation de la Seine et de la Marne, l'installation d'un système de télésurveillance par la ville de Paris ou la constitution d'une communauté d'acteurs par le conseil départemental du Val-de-Marne. Plusieurs chantiers s'inscrivent aussi dans ce cadre : la mise en place de la digue de Montesson (opérationnelle depuis fin 2020), de la vanne de Saint-Maur ou du casier pilote de la Basset dont les travaux ont commencé il y a quelques semaines.

« Ouvrir des perspectives nouvelles »

www.lejournaldugrandparis.fr

Pays : France

Dynamisme : 5



Date : 16/03/2021

Heure : 17:28:19

Journaliste : Raphaël Richard

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Après avoir dressé un bilan du programme qui s'est achevé, Seine grands lacs prépare donc une nouvelle phase de ce programme qui sera à la fois une déclinaison de la stratégie locale de gestion des risques inondations (SLGRI), arrêtée par l'Etat en 2016, et devra s'inscrire dans le plan de gestion des risques inondations (PGR) du bassin de la Seine en cours de consultation.

« Le nouveau Papi a vocation à prolonger les actions du précédent et à ouvrir des perspectives nouvelles », a affirmé lors de la conférence Marc Guillaume, préfet de région Ile-de-France, qui a assuré l'EPTB de son soutien financier ainsi que technique. L'Etat va aussi continuer ses travaux : améliorer les mécanismes de prévisions des crues pour plus de robustesse, identifier avec les collectivités les zones qui peuvent être impactées et accompagner les TPE/PME et les particuliers concernés.

Parmi les projets à venir, Frédéric Molossi a cité la protection des lycées en zone inondable et l'élargissement du territoire couvert qui doit intégrer l'ensemble des Yvelines. Il a également évoqué la volonté de la métropole du Grand Paris, qui a récemment intégré la gouvernance de l'EPTB, d'entretenir ses digues. « Nous avons la volonté de poursuivre les actions engagées, notamment le casier pilote de la Basset, a signalé Patrick Ollier, et il y a un travail colossal qui reste à faire pour préserver certaines communes. »

Inondations : un programme de prévention renouvelé pour protéger la population d'IDF



Inondation catastrophe naturelle © iStock

RISQUES. L'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a tenu ce mardi 16 mars une conférence sur les risques aux inondations et aux crues en Île-de-France. Fort du succès de son programme de prévention lancé en 2014, le syndicat annonce son renouvellement pour les sept prochaines années.

182 millions d'euros HT ont été investis ces six dernières années dans la réduction des conséquences des inondations en Île-de-France par le programme d'actions de prévention des inondations (Papi) de la Seine et la Marne franciliennes. Porté par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, ce programme a permis de mener à bien 167 actions pour protéger les habitants. Fort de son succès, le Papi a été renouvelé jusqu'en 2028. Son but : réduire la vulnérabilité du territoire francilien, agir sur l'aléa afin de diminuer les coûts des dommages, aider les territoires sinistrés à se remettre rapidement des dommages subis et mobiliser les acteurs de la culture du risque. Son périmètre va évoluer pour que l'Île-de-France devienne un territoire résilient face aux prochaines crues.

Une digue pour sauver Montesson

" Parmi les 508 communes à risques de la métropole francilienne, 141 figurent sur le territoire à risque important d'inondation, faisant de ce territoire le plus exposé au plan national ", a attesté Frédéric Molossi, président de l'ÉPTB Seine Grands Lacs, lors d'une conférence dédiée au bilan du Papi ce mardi 16 mars. " Le Papi est un outil de mobilisation de subvention et permet aux collectivités d'avoir des restes à charge sensiblement réduits. C'est aussi un moyen de préparer la gestion de crise tout en réalisant des actions



www.batiactu.com

Pays : France

Dynamisme : 6



Date : 16/03/2021

Heure : 16:47:49

Journaliste : Lilas-Apollonia Fournier

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

concrètes. " La digue de Sartrouville, à quelques encablures de la commune de Montesson, a notamment été prolongée jusqu'à la ville voisine, à la fin de l'année 2020. " *Les habitants de Montesson se retrouvaient les pieds dans l'eau alors qu'à quelques mètres, la digue de Sartrouville protège ses habitants. Cela créait un sentiment d'injustice* ", a poursuivi Frédéric Molossi. A travers le renouvellement de Papi, l' **EPTB Seine Grands Lacs** veut générer de nouvelles données sur les risques d'inondations, par la modélisation de la Seine et de la Marne. Une attention particulière sera donnée à la surveillance et la prévision des crues. " *Nous souhaitons rendre les aménagements plus résilients aux phénomènes de crue. La ville de Paris a investi en ce sens, dans 200 systèmes de surveillance* ", ajoute Frédéric Molossi. Surtout, les méthodes utilisées sur le bassin du Rhône pour améliorer le délai de prévision des inondations, jusqu'à 72 heures avant des débordements, pourraient être utilisées pour le bassin de la Seine. " *L'enjeu est aussi de protéger les lycées en zone inondable*. " Des zones humides essentielles Le président de l' **EPTB Seine Grands Lacs** a également appelé à poursuivre le projet pilote de la construction du nouvel ouvrage de rétention des crues de la Bassée, afin de protéger la zone dense francilienne. 96 millions d'euros HT seront injectés dans ce chantier de longue haleine, qui ne devrait pas se terminer avant début 2024. Ce projet d'aménagement d'un espace endigué de 360 hectares pourrait permettre de contenir 10 millions de mètres cubes, en cas de crue majeure de la Seine. Pour se faire, une station de pompage et une digue longue de 7,9 km seront construites, sur les territoires de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égigny et Gravon. Cette installation permettra la revalorisation d'une zone humide. Le Papi s'engage à traiter huit projets de restauration de zones humides, essentielles dans la stabilisation et la protection des sols. Celles-ci fixent les berges et les rivages et participent au freinage de la vitesse du courant lors de crues. " *Il ne reste plus que 214km carré de zone humide sur la zone du bassin de la seine. Il faut stopper l'hémorragie* ", a appelé Frédéric Molossi.



P. Ollier : « Le pôle métropolitain serait une instance de concertation et de dialogue »

Le président de la métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, détaille les raisons qui le poussent à proposer la création d'un pôle métropolitain rassemblant la quinzaine d'intercommunalités qui bordent la Seine, de Paris au Havre. Il revient sur l'avancement de la zone à faibles émissions et le calendrier de travail de la Métropole au cours des prochains mois, lors desquels le schéma de cohérence territoriale (Scot) du Grand Paris va être de nouveau débattu.

Pourquoi vous intéressez-vous de plus en plus à l'axe Seine ?

J'aime rappeler cette citation de Napoléon 1er, prononcée le 7 novembre 1802 : « Paris, Rouen, Le Havre, une seule ville dont la Seine est la grande rue ». Elle a contribué à m'inciter à m'engager dans cette coopération. La fusion des trois ports, dans le cadre d'Haropa, découle de cette histoire. J'ai récemment écrit à tous les présidents des intercommunalités qui bordent la Seine, de Paris au Havre, pour leur demander d'engager une réflexion sur la création d'un pôle métropolitain. J'ai déjà reçu plusieurs réponses positives. Il nous revient de lancer des idées, en faveur de l'attractivité internationale notamment. C'est ainsi qu'est née cette proposition, pour accompagner le rapprochement technique et administratif des ports des trois villes et le soutenir par la réunion des élus de l'axe Seine. Cela afin d'apporter un soutien quasiment logistique à Haropa, par des initiatives que seuls les élus peuvent prendre. Un de nos points communs est, par exemple, l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).



Patrick Ollier. © Jgp

En quoi cette structure consisterait-elle ?

Il s'agirait d'un syndicat fédérant les intercommunalités de Paris au Havre, que je ne souhaite d'ailleurs pas présider, pour montrer qu'en aucun cas la métropole du Grand Paris entend exercer un quelconque leadership sur cette structure. Il s'agirait, bien au contraire, d'une instance de concertation et de dialogue. La logistique du dernier kilomètre, la transition énergétique, le développement durable ou la lutte contre les pollutions pourraient faire l'objet de notre travail en commun, à la recherche de solutions collectives. L'idée est lancée.

La Métropole siègera au sein d'Haropa ?

Jean Castex, le Premier ministre, a estimé, en effet, que la métropole du Grand Paris devait siéger au sein de cette instance. Ce que j'ai naturellement accepté. Je me suis rendu récemment à Rouen, avec les ministres des Transports Jean-Baptiste Djebbari et de la Mer Annick Girardin, pour célébrer la fusion des trois ports. C'est là que j'ai lancé l'idée d'un pôle métropolitain de l'Axe Seine. Je vais prochainement rencontrer à ce sujet le maire du Havre Edouard Philippe, qui fut cinq années durant mon voisin de bureau à l'Assemblée nationale et sans lequel rien ne peut se faire à ce sujet. Lorsque l'on aura achevé la discussion avec les

www.lejournaldugrandparis.fr

Pays : France

Dynamisme : 5



Date : 05/03/2021

Heure : 15:01:39



Page 3/5

[Visualiser l'article](#)

intercommunalités, qui sont majeures sur ce sujet puisqu'il revient aux maires de se prononcer sur ce que l'on fait sur leur territoire, nous nous rapprocherons des Départements et des Régions.

Quelle est aujourd'hui votre place au sein de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs ?

Paris détenait 12 sièges d'administrateur sur 30 au sein de l'établissement public territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs. Avec le transfert de la compétence à la Métropole, Paris nous a donné six postes. Les départements de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne nous ont également cédé chacun un poste. Frédéric Molossi, élu socialiste de Seine-Saint-Denis, est un bon président. Je n'ai donc pas souhaité de changement à ce poste. La gouvernance partagée, qui prévaut à la Métropole, s'entend aussi au sein de l'EPTB, dès lors que Frédéric Molossi fait bien son travail, ce qui est le cas. Les choses se passent très bien ainsi.

Quelle est l'actualité de l'EPTB pour la Métropole ?

Nous sommes parties prenantes dans la création du casier pilote de La Bassée, dans lequel nous investissons 40 millions d'euros. Ce lac de rétention permettra de descendre de huit à dix centimètres le niveau de la Seine à Paris, en cas de crues. Or une baisse de cinq centimètres de l'eau à Rueil-Malmaison permet d'éviter l'inondation de tous les quartiers bordant la Seine. Nous sommes co-gestionnaires de cette opération. J'y vois un des symboles de la montée en charge de nos compétences.

Tous droits réservés à l'éditeur

www.lejournaldugrandparis.fr

Pays : France

Dynamisme : 5



Date : 05/03/2021

Heure : 15:01:39



Page 4/5

[Visualiser l'article](#)

Le pôle métropolitain proposé par Patrick Ollier permettrait d'accompagner le rapprochement technique et administratif des ports des villes de Paris, du Havre et de Rouen.

Où en est la mise en place d'une zone à faibles émissions ?

Le gouvernement a opté pour le micro-crédit pour aider les foyers les plus défavorisés à acquérir un véhicule propre. Jean-Baptiste Djebbari m'a indiqué qu'il serait mis en place d'ici au mois de juin. D'ici là, le panneautage va être mis en place par les mairies avec le soutien de la Métropole. J'ai posé une autre condition : celle d'obtenir de l'Etat qu'il mette en place la vidéo-verbalisation. Une zone à faibles émissions sans sanction, cela n'a pas de sens. Le gouvernement m'a fait savoir que cette vidéo-verbalisation sera effective début 2022, ce qui laisse un peu de respiration aux populations. Il a rencontré des difficultés juridico-techniques sérieuses pour cela, notamment par rapport à la Cnil, eu égard à l'usage de caméras de vidéosurveillance des villes pour capter les plaques d'immatriculation. Le prêt à taux zéro que nous avions demandé a été refusé par Bercy, pour des raisons de complexité.

Demeure-t-il des communes récalcitrantes ?

Le gouvernement a pris l'initiative, par décret, d'intégrer les communes récalcitrantes dans le périmètre de la ZFE. Le préfet de région a écrit aux maires qui étaient opposés à cette mesure, sur la base de ce décret, afin qu'ils prennent les mesures nécessaires à son application. En filigrane se trouve le contentieux entre la

Tous droits réservés à l'éditeur


[Visualiser l'article](#)

France et l'Union européenne sur ces questions. L'Etat a donc assoupli les règles afin de faciliter la mise en place des ZFE. La Métropole a, en l'occurrence, joué les pionnières. Le président de la République soutient pleinement cette démarche. Le gouvernement nous aide. Cela peut contribuer à réduire la pénalisation de la France par l'Europe à ce sujet. Clamart, opposée jusque-là, vient par exemple d'accepter le principe de la vidéo-verbalisation.

Quel est le calendrier de travail de la Métropole pour les mois à venir ?

Nous travaillons de nouveau sur le schéma de cohérence territoriale (Scot). J'accepte 30 % de pleine terre sur tout nouveau projet. Car soit nous faisons un document ambitieux, soit on se contente d'un filet d'eau tiède. Ce que je ne souhaite pas. Les cartes contenues dans ce document posaient aussi des difficultés, puisque selon l'épaisseur du trait délimitant les zones, ces dernières n'étaient plus les mêmes, certaines rues disparaissant. Nous avons donc retravaillé l'échelle et la précision des cartes. Ce Scot fixe nos ambitions en matière d'implantation des centres commerciaux par exemple, ou de tertiaire. Mais le Covid exige que l'on change le rédigé concernant les bureaux ou les centres commerciaux. Nous allons ajouter par ailleurs un volet santé et culture. Nous allons examiner le Scot au cours des mois qui viennent, en tout cas cette année.

Et s'agissant du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) ?

Je serai plus réservé sur le PMHH. Il touche à la perception qu'ont les maires de l'évolution de la densité de leur ville et suscite donc, chez de nombreux élus, des réactions épidermiques. Depuis les dernières élections municipales, de nombreux maires sont entrés en guerre contre la densification, parce que les populations souhaitent vivre dans un environnement agréable, et refusent que l'on construise à proximité de chez eux. Il manque, aux yeux de l'Etat, 3 000 logements sociaux au PMHH que nous avons élaboré (36 000 au lieu de 39 000). J'estime qu'il aurait mieux valu accepter un PMHH à 36 000 logements, pour nous engager dans la construction. Mais l'Etat ne l'a pas estimé ainsi.

Près de 25 % de logements sociaux à Rueil-Malmaison

La ville de Rueil-Malmaison, dans les Hauts-de-Seine, dont le premier édile est Patrick Ollier, compte 24,85 % de logements sociaux, souligne ce dernier. « Contre 19 % lorsque je suis arrivé à la mairie, précise-t-il. Dans les quartiers des Hauts-de-Rueil, j'ai obtenu jusqu'à 65 % des voix, contre un peu plus de 50 % dans les quartiers bourgeois. Mais j'ai moi-même demandé à mes services, à Rueil-Malmaison, de modifier le plan local d'urbanisme afin de protéger le tissu pavillonnaire, qui représente 30 % de la superficie de la commune, de s'en emparer pour le transformer en immeubles ».



Date : 12/03/2021
Heure : 19:21:04
Durée : 00:03:08
Présentateur : Charles-Henry BOUDET,
Laurence LABORIE



Page 1/1

France 3 Champagne-Ardenne
Emission : 19/20 Champagne-Ardenne

Résumé :

Le parc naturel de la forêt d'Orient est mis en place pour protéger certaines espèces devenues rares. Itw de Sébastien Merckle, chef du service sécurité et sûreté EPTB Seine Grands Lacs.

Tous droits réservés à l'éditeur



Date : 03/03/2021
Heure : 20:31:37
Durée : 00:03:11
Présentateur : Anne-Sophie LAPIX



France 2
Emission : Le 20 heures

Résumé :

Des animaux rares cohabitent avec les autres animaux du parc naturel de la forêt d'Orient. Trois lacs artificiels se trouvent dans la forêt pour préserver les oiseaux. Itw de Sébastien Mercklé, chef du service sécurité et sûreté EPTB Seine Grands Lacs.



www.agri-mutuel.com
Pays : France
Dynamisme : 10


[Visualiser l'article](#)

Les agriculteurs veulent des indemnisations pour « services rendus »



Pour protéger les douze millions d'habitants d'Île-de-France des inondations, des « surinondations » sont parfois provoquées par l'homme en amont. Il s'agit d'ouvrir les vannes de barrages de trois grands lacs sur la Marne, la Seine et l'Aube, ce qui inonde des milliers d'hectares de terres. La FNSEA veut désormais négocier un protocole d'indemnisations.

Dominique Clyti attend avec impatience de pouvoir semer ses dernières orges de printemps. Du 15 février au 1er mars, 70 de ses 200 hectares étaient encore inondées. « Je ne peux pas les semer pour l'instant, j'attends que les terres soient ressuyées », raconte ce céréalier de Fontenay-de-Bossery, au nord-ouest de Troyes (Aube). S'il plante de l'orge de printemps sur ses parcelles les plus basses, c'est parce que c'est la culture qui lui coûte le moins cher en cas de perte. Depuis une quinzaine d'années, il dit avoir subi cinq ou six épisodes de surinondations. Impossible de semer des cultures d'hiver, trop risqué.

En réalité, il ne s'agirait là que de simples inondations, toutes naturelles. « Nous ne lâchons pas d'eau pour provoquer artificiellement des inondations ! » s'indigne Marc Delannoy, directeur des aménagements hydrauliques à l'Établissement public territorial du bassin (EPTB) Seine – Grands Lacs. Ce phénomène de surinondations n'est survenu qu'une seule et unique fois, rectifie l'ingénieur, c'était en 2018.

www.agri-mutuel.com
Pays : France
Dynamisme : 10



Date : 22/03/2021
Heure : 15:30:46

Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

Réguler le débit des rivières

Le schéma est le suivant : une forte pluviométrie provoque une crue de la Seine. Trois grands lacs réservoirs, situés sur la Seine et deux de ses principaux affluents, l'Aube et la Marne, engrangent de l'eau, ce qui permet de limiter la crue du fleuve. Ces réservoirs ont une courbe théorique de remplissage. Lorsque celle-ci est dépassée, on ouvre les vannes afin de rattraper la courbe théorique. Le débit des rivières augmente ainsi subitement, des surinondations surviennent. « On avait connu deux pics de crues, en janvier et février, on a donc dû remplir davantage les lacs pour réduire le débit des rivières, mais à la fin, les lacs étaient remplis, donc dès que le pic de crue est passé, il y a eu une procédure d'ouverture de vannes, pour déphaser la crue », détaille Marc Delannoy. Autrement dit, prolonger la crue.

Il s'agissait là d'un cas exceptionnel, car le principe général reste celui de la régulation : « On remplit nos lacs de décembre à juin et on les vide de juillet à novembre, poursuit Marc Delannoy. Cette année, on a eu deux pics de crues, on a donc rempli davantage nos lacs, ce qui a justement limité les inondations ».

Un million d'euros d'indemnités en 2018

Au total, ce sont 20 000 à 30 000 hectares qui sont potentiellement concernés par ce risque de surinondations, sur cinq départements : l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Seine-et-Marne et l'Yonne. Ce système de régulation permet d'éviter une éventuelle catastrophe pour les douze millions de Franciliens. « On a d'excellentes relations avec l'EPTB et avec la métropole du Grand Paris », assure Joël Hospital, président de la FDSEA de l'Aube et administrateur FNSEA chargé des inondations. Les agriculteurs affirment tous bien comprendre le principe de protéger la population du Grand Paris. Mais ils veulent désormais être indemnisés.

Après l'épisode de surinondations de 2018, la métropole du Grand Paris a accordé une enveloppe d'un million d'euros. « Pour l'Aube, cela représentait environ 400 000 euros, à partager entre plusieurs dizaines d'agriculteurs, finalement ce n'était pas tant que ça ! » minimise Joël Hospital qui est par ailleurs membre de la Commission mixte inondations. Dominique Clyti a touché par exemple 15 000 euros, mais estime avoir perdu 90 000 euros « entre les cultures perdues, les pertes de rendements et les parcelles où j'ai dû faire des substituts comme de la moutarde ». D'autres n'ont pas du tout été indemnisés et s'en étonnent. C'est le cas de Cédric Simonnot, céréalier de Saint-Nicolas-la-Chapelle (Aube), à la frontière de la Seine-et-Marne, qui a évalué ses pertes à plus de 23 000 euros, pour l'année 2018. « La fédé n'a pas fait circuler l'info, grince cet ancien président cantonal de Jeunes agriculteurs (JA). C'est la FDSEA qui faisait remonter les infos à la DDT et on n'a pas bien compris pourquoi certains n'ont pas été concernés ». À Pont-sur-Seine, à une quinzaine de kilomètres de là, Christophe Gonet dénonce lui aussi « l'opacité » de la répartition de l'enveloppe : « J'aimerais bien savoir qui exactement a bénéficié de ces indemnités », bougonne cet adhérent de la Confédération paysanne.

Vers un protocole d'indemnités systématiques

En tout cas, la FNSEA est aujourd'hui à la manœuvre pour établir un protocole d'indemnités systématiques, pour les éventuels prochains épisodes de surinondations. De nouvelles négociations devraient s'engager cette année avec la métropole du Grand Paris. « Selon moi, pour être logique, il faut une indemnité de 1 500 à 2 000 euros l'hectare », évalue Joël Hospital. La facture serait donc particulièrement salée pour le Grand Paris. Rien que pour les 3 000 hectares de l'Aube, cela représenterait six millions d'euros, soit quinze fois plus que l'enveloppe reçue jusque-là ! Le syndicat suggère la création d'une caisse alimentée par les contribuables franciliens : « Un fonds de quinze millions d'euros, finalement cela ne fait qu'un euro par habitant ! » plaide Dominique Clyti, administrateur de la FDSEA de l'Aube. Il imagine un système de péréquation : la caisse serait remplie en permanence et utilisée dès qu'une surinondation serait déclenchée.

www.agri-mutuel.com
 Pays : France
 Dynamisme : 10



Date : 22/03/2021
 Heure : 15:30:46



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

Ce que souhaite le syndicat, ce n'est donc pas un système de compensation de type MAE, mais bien des indemnisations au cas par cas, comme pour les calamités agricoles. L'argument avancé, c'est le « service rendu ». « Mes terres servent d'éponge », explicite Dominique Clyti.

Développer les retenues d'eau

L'autre étage de la fusée, c'est les retenues collinaires. La FNSEA compte s'appuyer sur le problème des surinondations pour réclamer un assouplissement de la réglementation pour construire des bassines. La logique est simple : stocker l'eau pluviale d'hiver dans des bassines, c'est éviter que les grands lacs n'atteignent trop souvent leur cote d'alerte et réduire les probabilités de surinondations. Et donc éviter les indemnisations des agriculteurs. « Il faut mettre la société dans cette réflexion car c'est bien une question de société, ce n'est pas un problème uniquement agricole », argumente Joël Hospital. « On peut se servir des bassines pour le tourisme, en agrémentant ces bassins de terrains de jeux, en les aménageant pour la pêche et en mettant des pistes cyclables autour », se prend à rêver l'agriculteur de Jasseines (Aube). On peut même aussi faire de l'agro-photovoltaïque ! » Ce dossier des bassines reste « la vraie solution » selon lui face aux surinondations, devant le protocole d'indemnisations.



Surinondations en amont de Paris Les agriculteurs veulent des indemnisations pour « services rendus »

Pour protéger les douze millions d'habitants d'Île-de-France des inondations, des « surinondations » sont parfois provoquées par l'homme en amont. Il s'agit d'ouvrir les vannes de barrages de trois grands lacs sur la Marne, la Seine et l'Aube, ce qui inonde des milliers d'hectares de terres. La FNSEA veut désormais négocier un protocole d'indemnisations.



Pour protéger les douze millions d'habitants d'Île-de-France des inondations, des « surinondations » sont parfois provoquées par l'homme en amont. (©Pixabay)

Dominique Clyti attend avec impatience de pouvoir semer ses dernières orges de printemps. Du 15 février au 1^{er} mars, 70 de ses 200 hectares étaient encore inondées. « Je ne peux pas les semer pour l'instant, j'attends que les terres soient ressuyées », raconte ce céréalier de Fontenay-de-Bossery, au nord-ouest de Troyes (Aube). S'il plante de l'orge de printemps sur ses parcelles les plus basses, c'est parce que c'est la culture qui lui coûte le moins cher en cas de perte. Depuis une quinzaine d'années, il dit avoir subi **cinq ou six épisodes de surinondations**. Impossible de semer des cultures d'hiver, trop risqué.

En réalité, il ne s'agirait là que de simples inondations, toutes naturelles. « Nous ne lâchons pas d'eau pour provoquer artificiellement des inondations ! » s'indigne Marc Delannoy, directeur des aménagements hydrauliques à l'**Établissement public territorial du bassin (EPTB) Seine – Grands Lacs**. Ce phénomène de surinondations n'est survenu qu'une seule et unique fois, rectifie l'ingénieur, c'était en 2018

Réguler le débit des rivières

Le schéma est le suivant : une **forte pluviométrie** provoque une crue de la Seine. Trois grands lacs réservoirs, situés sur la Seine et deux de ses principaux affluents, l'Aube et la Marne, engrangent de l'eau, ce qui permet de limiter la crue du fleuve. Ces réservoirs ont une courbe théorique de remplissage. Lorsque celle-ci est dépassée, on ouvre les vannes afin de rattraper la courbe théorique. Le débit des rivières augmente ainsi subitement, des surinondations surviennent. « On avait connu deux pics de crues, en janvier et février, on a donc dû remplir davantage les lacs pour réduire le débit des rivières, mais à la fin, les lacs étaient remplis, donc dès que le pic de crue est passé, il y a eu une procédure d'ouverture de vannes, pour **déphaser la crue** », détaille Marc Delannoy. Autrement dit, prolonger la crue.



Il s'agissait là d'un cas exceptionnel, car le principe général reste celui de la régulation : « On remplit nos lacs de décembre à juin et on les vide de juillet à novembre, poursuit Marc Delannoy. Cette année, on a eu deux pics de crues, on a donc rempli davantage nos lacs, ce qui a justement limité les inondations ».

Un million d'euros d'indemnités en 2018

Au total, ce sont 20 000 à 30 000 hectares qui sont potentiellement concernés par ce risque de surinondations, sur cinq départements : l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Seine-et-Marne et l'Yonne. Ce système de régulation permet d' **éviter une éventuelle catastrophe** pour les douze millions de Franciliens. « On a d'excellentes relations avec l'EPTB et avec la métropole du Grand Paris », assure Joël Hospital, président de la FDSEA de l'Aube et administrateur FNSEA chargé des inondations. Les agriculteurs affirment tous bien comprendre le **principe de protéger la population du Grand Paris** . Mais ils veulent désormais être indemnisés.

Voir : 64 % des communes françaises exposées aux inondations

Après l' épisode de surinondations de 2018 , la métropole du Grand Paris a accordé une enveloppe d'un million d'euros. « Pour l'Aube, cela représentait environ 400 000 euros, à partager entre plusieurs dizaines d'agriculteurs, finalement ce n'était pas tant que ça ! » minimise Joël Hospital qui est par ailleurs membre de la Commission mixte inondations. Dominique Clyti a touché par exemple 15 000 euros, mais estime avoir perdu 90 000 euros « entre les **cultures perdues** , les pertes de rendements et les parcelles où j'ai dû faire des substituts comme de la moutarde ». D'autres n'ont pas du tout été indemnisés et s'en étonnent. C'est le cas de Cédric Simonnot, céréalier de Saint-Nicolas-la-Chapelle (Aube), à la frontière de la Seine-et-Marne, qui a évalué ses pertes à plus de 23 000 euros, pour l'année 2018. « La fédé n'a pas fait circuler l'info, grince cet ancien président cantonal de Jeunes agriculteurs (JA). C'est la FDSEA qui faisait remonter les infos à la DDT et on n'a pas bien compris pourquoi certains n'ont pas été concernés ». À Pont-sur-Seine, à une quinzaine de kilomètres de là, Christophe Gonet dénonce lui aussi « l'opacité » de la répartition de l'enveloppe : « J'aimerais bien savoir qui exactement a bénéficié de ces indemnités », bougonne cet adhérent de la Confédération paysanne.

Vers un protocole d'indemnités systématiques

En tout cas, la FNSEA est aujourd'hui à la manœuvre pour établir un **protocole d'indemnités systématiques** , pour les éventuels prochains épisodes de surinondations. De nouvelles négociations devraient s'engager cette année avec la métropole du Grand Paris. « Selon moi, pour être logique, il faut une indemnité de 1 500 à 2 000 euros l'hectare », évalue Joël Hospital. La facture serait donc particulièrement salée pour le Grand Paris. Rien que pour les 3 000 hectares de l'Aube, cela représenterait six millions d'euros, soit quinze fois plus que l'enveloppe reçue jusque-là ! Le syndicat suggère la création d'une caisse alimentée par les contribuables franciliens : « Un fonds de quinze millions d'euros, finalement cela ne fait qu'un euro par habitant ! » plaide Dominique Clyti, administrateur de la FDSEA de l'Aube. Il imagine un système de péréquation : la caisse serait remplie en permanence et utilisée dès qu'une surinondation serait déclenchée.

Ce que souhaite le syndicat, ce n'est donc pas un système de compensation de type MAE, mais bien des indemnités au cas par cas, comme pour les **calamités agricoles** . L'argument avancé, c'est le « service rendu ». « Mes terres servent d'éponge », explicite Dominique Clyti.

Développer les retenues d'eau

L'autre étage de la fusée, c'est les **retenues collinaires** . La FNSEA compte s'appuyer sur le problème des surinondations pour réclamer un assouplissement de la réglementation pour construire des bassines. La logique est simple : stocker l'eau pluviale d'hiver dans des bassines, c'est éviter que les grands lacs



[Visualiser l'article](#)

n'atteignent trop souvent leur cote d'alerte et réduire les probabilités de surinondations. Et donc éviter les indemnisations des agriculteurs. « Il faut mettre la société dans cette réflexion car c'est bien une question de société, ce n'est pas un problème uniquement agricole », argumente Joël Hospital. « On peut se servir des bassines pour le tourisme, en agrémentant ces bassins de terrains de jeux, en les aménageant pour la pêche et en mettant des pistes cyclables autour », se prend à rêver l'agriculteur de Jasseines (Aube). On peut même aussi faire de l'agro-photovoltaïque ! » Ce dossier des bassines reste « la vraie solution » selon lui face aux surinondations, devant le protocole d'indemnisations.



CONTACT

Service Communication
Stéphanie PORRETTA
Directrice
stephanie.porretta@seinegrandslacs.fr

REVUE DE PRESSE

MARS 2021